

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

N°2024-08

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

### Nombre de Conseillers :

En exercice: 26 Quorum: 14

Présents: 18

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents: 05

Ne prenant pas part au vote: 0

Votants : 21
Résultat du vote :
Abstention : 0

Suffrages exprimés: 21

Pour: 21 Contre: 0

Majorité absolue des suffrages

exprimés: 11

Secrétaire de séance : PARAVY Jean-Claude

Date de la convocation:

20/03/2024

18 présents: ARGOUD Yves, BALITRAND Anne, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, CHAPUIS Agnès, COUDURIER Françoise, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, HENAUX Raymond, MARTIN François, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, VERRIER Muriel, WALLE Olivier.

<u>03 Pouvoirs</u>: Mme JOURDAN Véronique à Mme CHAPUIS Agnès, Mme YACONO Céline à Mme FERRARI Myriam, Mme ANDRE Valérie à M. François MARTIN.

<u>05 Absents</u>: Mmes BARBOTIN Sonia, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, Mme SEVA Jacqueline, M. PERSON Philippe.

# OBJET: TARIFS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX;

Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Considérant une imprécision constatée dans la délibération n°2023-45 en date du 12 décembre 2023 portant fixation des tarifs pratiqués par la résidence autonomie Les Terrasses :

Considérant la nécessité de revaloriser les tarifs « Jour » des EHPAD des Floralies et de La Quiétude pour faire face à l'inflation des coûts notamment de l'énergie, de la masse salariale et des denrées alimentaires ;

### MONSIEUR LE PRESIDENT,

**EXPLIQUE** que la cuisine centrale de la résidence autonomie Les Terrasses produit et livre les repas des crèches gérées par la communauté de communes Val Guiers. La délibération n°2023-45 en date du 12 décembre 2023 fixe le tarif suivant :

« Transport crèches par jour : 26,00€ »

Cette rédaction porte à confusion car la facturation est réalisée individuellement aux quatre crèches au tarif de 6,50€ (soit 26,00€ divisé par 4).

Il est proposé de remplacer le tarif « Transport crèches par jour : 26,00€ » par « Transport par crèche et par jour : 6,50€ ».

**EXPLIQUE** que les tarifs « Jour » pratiqués par les EHPAD de La Quiétude et des Floralies ne permettent plus d'assumer les augmentations des coûts de l'énergie, de la masse salariale et des denrées alimentaires.

RAPPELLE que les tarifs « Jour » autorisés par le Conseil départemental sont aujourd'hui fixé à :

- 60,83€ à l'EHPAD La Quiétude ;
- 64,02€ à l'EHPAD Les Floralies.

PROPOSE de solliciter le Conseil départemental pour appliquer une augmentation de 6,00€ aux deux tarifs. Soit les nouveaux tarifs suivants :

- 66,83€ à l'EHPAD La Quiétude ;
- 70,02€ à l'EHPAD Les Floralies.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 21 voix pour; aucune voix contre; aucune abstention,

➤ APPROUVE la modification de l'intitulé du tarif de livraison des repas des crèches sans modifier le montant :

➤ AUTORISE le Président à signer la convention conformément au projet ci-annexé et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Le Président,

- -Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- -Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président, Paul REGALLET

Val Guiers

Centre Intercogniuhal Maction Sociale

Le secrétaire de séance Jean-Claude PARAYY